

Compte rendu du Comité Syndical

Séance du 23 août 2011

L'an deux mil onze et le vingt trois du mois d'août, à quatorze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, au siège social du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI, président.

Présents:

LIONS Paul, MARCHETTI François, BIANCARELLI Stéphanie, MORTINI Lionel, POLI Pierre, TEALDI Joseph-Marie.

Excusés : ANGELINI Pierre-François, CECCALDI Attilius

Absents : BRUN Gilles, SANTINI Ange

PROGRAMME LEADER

Le Président informe le comité que 6 dossiers sont en cours d'instruction à la CTC dans le cadre du programme Leader. Trois d'entre eux relèvent de la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du pays de Balagne. En prévision d'un comité de programmation en septembre, il est nécessaire de les compléter :

Publication des 3 volumes de la Charte Paysagère (fiche n°322):

Le service instructeur du programme Leader à la CTC nous a indiqué que, tout organisme public, quel que soit sa situation au regard de la TVA, devait présenter ses demandes de financement sur des montants hors taxes. Il est ainsi nécessaire de délibérer sur le financement de la publication des trois volumes de la charte paysagère de Balagne pour un montant hors taxes de 5 300 €. Chaque financeur (SMPB, CTC, FEADER) intervenant pour 1/3.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité cette opération et son financement.

Mise en place du service d'architecture conseil (fiche n° 321) :

Un dossier de mise en place du service d'architecture conseil a été déposé pour instruction aux services de la CTC. Il présente le projet sur les 5 ans de son exécution pour un budget global de 125 000 euros ventilé comme suit et financé à part égale d'un tiers par chaque financeur (SMPB, CTC, FEADER) :

	2011	2012	2013	2014	2015
Montants	10 000	30 000	30 000	30 000	25 000

Le Comité syndical approuve à l'unanimité ce budget pluriannuel.

Un comité de sélection des candidatures s'est réuni le mardi 16 août afin de recruter l'architecte conseil du Pays de Balagne. Madame Ginette DAL MASO CABOZ a été retenue pour cette mission qui prendra la forme d'un contrat de 2 ans, d'une durée hebdomadaire de 20 heures, renouvelable une fois à compter du 15 septembre 2011. Cette architecte urbaniste remplit par ailleurs une mission d'accompagnement de l'OPAH du bassin de vie de l'Ile-Rousse.

Financement du fonctionnement du GAL Balagne en 2011 (fiche n° 501) :

Suite à la modification des guides des aides qui prévoient la prise en charge de 100% des dépenses liées à l'animation et à la gestion du programme Leader, une délibération avait été prise lors de la séance du 29 juin dernier. Une erreur de calcul doit être rectifiée sur la délibération et des précisions doivent être apportées sur le poste de dépense de communication.

Le Président précise que le poste "communication" est évalué à 2 000 € pour l'année 2011. La seule dépense engagée à ce jour (230 €) correspond à la publication d'affiches d'information sur les réunions Leader qui se sont tenues au printemps. Un achat d'espace de communication pourrait être envisagé auprès des médias locaux pour lancer des appels à projets sur les mesures actuellement non sollicitées.

Le budget global de fonctionnement pour l'année 2011 s'établit donc comme suit financé à 55% par le FEADER et à 45 % par la CTC :

Frais de personnel (1,5 ETP) :	60 750 €
Communication :	2 000 €
Missions et réceptions :	3 000 €
Déplacements :	2 000 €
Total budget :	67 750 €

Le Comité syndical approuve à l'unanimité cette opération et son financement.

PERSONNEL DU SYNDICAT MIXTE

Le Président rappelle au comité que le syndicat mixte du Pays de Balagne s'est doté, à sa création de 2 agents en contrats à durée déterminée de 3 ans :

Un chef de projet

Agent en CDD du 1er décembre 2009 au 31 Mai 2011

Attaché territorial stagiaire depuis le 1er Juin 2011, occupant les fonctions de directrice du Syndicat Mixte.

Poste financé à 50% par le programme Leader

Cette intégration nécessite la modification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement, chapitre 012 : charges de personnel :

Art 64131 (personnel non titulaire) : - 18 000 €

Art 64111 (personnel titulaire) : + 16 400 €

Art 64112 (Indemnités) : + 2 600 €

Le Comité syndical approuve à l'unanimité cette modification budgétaire.

Un responsable administratif

Agent en CDD depuis le 1er décembre 2009 jusqu'au 30 novembre 2012

Poste financé à 80% par le programme Leader du 1er décembre 2009 au 31 décembre 2010

Poste financé à 100% par le programme Leader depuis le 1er janvier 2011

Agent en arrêt de travail depuis le 9 juin 2011

Rémunéré pendant 2 mois à plein traitement par le SMPB

Fin de la subrogation employeur le 10 août 2011 inclus.

L'agent bénéficie depuis le 11 août des indemnités journalières de l'assurance maladie et est placé en congé sans traitement depuis cette date, conformément au décret 88-145 du 15 février 1988 régissant les personnels non titulaires des collectivités territoriales.

Son remplacement est impératif pour plusieurs raisons :

- Il est nécessaire de porter le programme Leader jusqu'à son terme (gestion du programme européen, animation territoriale, accompagnement, instruction et suivi des dossiers)
- L'exécution et le suivi du budget du Syndicat Mixte nécessite un suivi hebdomadaire
- La rentrée s'annonce chargée avec la préparation et le suivi de l'élaboration du SCoT
- Une présence est indispensable au siège du SMPB, notamment en raison de nombreuses réunions exigées par le portage du SCoT et de l'Agenda 21 local.

Cependant, le remplacement sur ce type de poste n'est pas aisé puisqu'il nécessite, de la part de l'agent, une implication dans la structure et une maîtrise de la complexité du programme européen. Ce qui ne peut être obtenu, ni espéré, par des remplacements ponctuels de mois en mois.

Les modalités de recrutement sont très encadrées par le décret de 1988 et 2 situations sont possibles en cas de besoin de remplacement :

- répondre à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois
- répondre à un besoin occasionnel pour une durée maximale de trois mois renouvelable une seule fois à titre exceptionnel

Une troisième possibilité consisterait à recruter un autre agent sur un autre emploi ouvert par le SMPB :

- Un emploi de rédacteur territorial correspondrait à un jeune diplômé de niveau bac+2, diplôme minimal requis pour l'animation du programme Leader (budget de 25 400 € par an)
- Un jeune diplômé (- de 26 ans), sous certaines conditions, peut être recruté sous contrat CUI ou CAE, pour lesquels une aide l'Etat de 70% peut être apportée, dans la limite de 20 heures par mois. Dans ce cas, et en cas d'absence prolongée du responsable administratif actuellement en poste, aucun autre financement ne pourra être demandé dans le cadre du programme Leader.

Pour le moment, la comptabilité est assurée par un agent administratif à 8h par semaine depuis le 28/07/2011

Ce poste a été ouvert par délibération du 29 juin 2011 pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2011.

Le Comité Syndical, au vu des différents éléments précités, décide :

Si Mlle Bastiani prolonge son arrêt de travail au delà du 10 septembre :

de créer un poste d'animateur territorial pour besoin occasionnel (3 mois renouvelable 1 fois)

Ce qui permet de recruter un nouvel agent avec la perspective de remplacement, à terme (30 novembre 2012) du responsable administratif mais sans prendre le risque, en cas de réintégration de ce dernier dans son emploi, d'assumer les deux rémunérations pour une longue période.

Au terme des 6 mois, si le nouvel agent apporte satisfaction au SMPB, et en cas d'absence prolongée du responsable administratif, un poste correspondant à ses qualifications pourra être créé.

Le coût de cet emploi, sur la base de rémunération d'un rédacteur territorial (cadre B) au 1er échelon, s'élève à 2114 € par mois (salaire brut augmenté de l'indemnité de résidence + charges patronales). Soit une dépense, sur 6 mois de 12 684 €.

L'appel à cotisation des Communautés de Communes pour l'exercice 2011 avait été calculé sur la base d'un financement à 80% des frais d'animation et de gestion du programme Leader. Or, la prise en charge de ces frais à 100% génèrent une trésorerie de 12 100 € qui pourront être employés à la rémunération de l'agent temporaire dans le cas où la responsable administrative en titre réintègre son poste.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

Le Président informe le comité qu'une réunion s'est tenue le 11 août dernier dans les locaux du Syndicat Mixte, avec les services de la DDTM et de la Sous-Préfecture de Calvi.

La DDTM a expliqué les raisons techniques, logistiques et humaines du retard pris par ses services et la décision de sous-traiter une partie du Porter à Connaissance à un bureau d'étude privé. La DDTM souligne son manque d'expérience sur le sujet. Elle prévoit l'aboutissement de la procédure de marché public adaptée au cours du dernier trimestre 2011. Il lui semble difficile d'envisager que le PAC soit disponible avant avril 2012.

Lors de la séance du 29 juin dernier, un calendrier et une méthode avaient été adoptés pour l'élaboration du SCoT. Des contacts ont ensuite été pris avec l'Université de Corse pour un accompagnement dans cette démarche et pour la fourniture d'un système d'information géographique couvrant toutes les thématiques du SCoT. Une formalisation de ces conventions pourrait intervenir en septembre.

Le Président précise enfin, que le lundi 22 août 2011, Monsieur Loïc GASSA, responsable du bureau d'étude AUAD à Marseille, qui conduit actuellement l'élaboration d'un SCOT sur un territoire comparable au notre, sur le continent, nous a rencontré pour nous faire bénéficier de son expérience. Monsieur GASSA a souhaité insister sur le temps nécessaire de la pédagogie visant à s'assurer, de la part des élus, de la bonne prise de conscience de la portée d'un SCoT pour un territoire et de l'engagement volontaire et commun dans la démarche. Il nous a ensuite détaillé une méthode de conduite de projet qui pourrait être adaptée à la Balagne :

Une première phase d'animation et parallèlement de rescencement des données existantes

Une deuxième phase de collecte de données complémentaires (études spécifiques)

Une troisième phase de sélection du bureau d'étude qui sera amené à produire les documents réglementaires.

C'est, dans les Cévennes, un cabinet spécialisé dans la médiation et la concertation dans le domaine de l'élaboration des stratégies de territoire qui assure ces trois phases que l'on peut assimiler à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour l'élaboration du SCoT de Balagne, un partenariat entre l'Université de Corse et un consultant pourrait être prévu dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui accompagne le Syndicat Mixte dans le pilotage de la mission.

Par ailleurs, les crédits réservés dans le cadre de l'appel à projet des SCoT ruraux doivent être engagés avant la fin de l'année (tranche 2011 de 42 000 €). L'obtention des tranches suivantes est d'une part soumise à une nouvelle demande à formuler dès la fin de 2011 pour 2012, sous la même forme que celle obtenue en 2011 et d'autre part à l'engagement formel des 42 000 € obtenus dès cette année.

Le Comité Syndical décide d'engager la rédaction d'un cahier des charges d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du SCoT de Balagne afin d'être en mesure de signer le marché en novembre 2011.

BALAGNE : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le président informe le comité syndical que le 15 juillet 2011, une délégation du ministère de la culture et le DRAC de Corse ont été accueillis dans le cadre d'un circuit de découverte patrimoniale de la Balagne. Cette journée, destinée à apprécier l'opportunité de solliciter une labellisation de la Balagne en Pays d'Art et d'Histoire, a fait l'objet d'une newsletter spéciale consultable sur le site internet du Pays de Balagne.

Suite à cette journée, le directeur général des patrimoines au Ministère de la culture nous a remercié, par courrier, de l'accueil chaleureux que nous avons réservé aux représentants de son service et nous a assuré de son entier soutien dans notre démarche jusqu'à une candidature éventuelle du Pays de Balagne en Pays d'Art et d'Histoire.

Par ailleurs, une stagiaire en médiation culturelle va étudier, pendant les mois de septembre et octobre prochain, la faisabilité juridique et économique de cette éventuelle candidature.